Collectif associatif CTECSQY

(Collectif pour la Transition Écologique et Citoyenne de SQY)

NOS PROPOSITIONS: L'INTEGRALE

Quand l'Écologie s'invite dans la campagne pour les Municipales...

Préambule: L'effondrement de la biodiversité, les conséquences visibles du dérèglement climatique et l'augmentation des coûts liés aux réparations des dégâts, imposent de mettre en place rapidement une **stratégie forte de transformation** de certaines de nos activités et de nos modes de vie. L'exploitation excessive des ressources de la planète, et les quantités de déchets que nous générons, demandent de revoir nos façons de produire, de consommer et de nous déplacer.

C'est pourquoi, l'écologie ne peut plus se limiter à quelques mesures "optionnelles", piochées ici ou là. L'écologie doit désormais irriguer toutes les politiques publiques.

D'ailleurs, la charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle, impose aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre afin de garantir un environnement sain et durable pour les générations actuelles et futures. L'article 1 précise que "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé". L'article 7, quant à lui, incite les pouvoirs publics à faire participer la population à l'élaboration des décisions ("Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement").

Les collectivités locales du bloc communal (Communes et agglomérations) ont un rôle majeur à jouer : Notre vision pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est celle d'une coopération intercommunale, de manière à ce qu'une dynamique de transition écologique dépasse les simples obligations imposées par la Loi, alimentant non seulement tous les programmes politiques municipaux mais aussi et surtout les compétences communautaires qui sont cruciales pour réussir une véritable transition écologique (développement économique, collecte et traitement des déchets, cycle de l'eau, urbanisme, politique de l'habitat, transports en commun et mobilités alternatives à la voiture ...).

Les élections locales qui s'annoncent sont donc une occasion essentielle pour une vraie transformation, car les années de cette décennie sont cruciales pour préserver l'avenir. Les transformations nécessaires doivent être réalisées avec l'adhésion des habitants, grâce à une stratégie de pédagogie et de participation citoyenne de manière à minimiser tout ce qui pourrait être vécu comme des contraintes.

Considérant que la coopération intercommunale est indispensable, nos propositions sont réparties en deux grands chapitres :

1 - problématiques communes Agglomération (SQY)/communes nécessitant une coopération étroite entre les communes et l'agglomération

2 - compétences spécifiques de l'Agglomération (SQY)

Considérations globales :

- Identifier la bonne échelle pour chaque compétence nous paraît essentiel : la répartition actuelle des compétences entre l'agglomération et les communes peut évoluer dans le temps. Des compétences aujourd'hui assurées par les villes pourraient l'être par l'agglomération (et réciproquement). En particulier, une vision commune concernant la gestion d'équipements mutualisables, équipements sportifs dédiés à des sports spécifiques, piscines, restauration collective, pourrait permettre des économies d'échelle et la mise en œuvre de politiques plus ambitieuses du point de vue de l'environnement.
- Faire participer les habitants aux politiques publiques intercommunales nous semble aussi essentiel. En effet, à l'heure actuelle, ces politiques publiques n'ayant pas été portées au débat public lors des élections, sont souvent traitées entre élus sans tenir compte de l'avis des habitants entre deux élections.

Problématiques communes Agglomération/communes

Les propositions de ce chapitre concernent à la fois l'Agglomération et les communes. La plupart d'entre elles pourraient être traitées de manière mutualisée (portées par l'Agglomération ou une des communes) permettant de combiner économie de moyens et atteinte d'un niveau d'ambition plus élevé, dans un esprit de coopération plutôt que de compétition.

Recherche de financement : Chercher des subventions européennes pour des projets innovants sur le plan environnemental (mission assurée par l'agglo pour son compte et pour le compte des communes dans une optique de coopération et de complémentarité - à la place de la concurrence actuelle entre les communes).

1 - Rénovation du patrimoine

- Établir un plan de rénovation des bâtiments communaux et communautaires de manière à réduire les consommations d'énergie l'hiver et à faire face aux vagues de chaleur estivales (en 2025, une période de canicule s'est déroulée pendant la période scolaire).
- Établir un plan de déploiement synchronisé à l'échelle du territoire de dispositifs d'énergies renouvelables (chauffage urbain par géothermie, boucle d'autoconsommation photovoltaïque).
- Encourager l'investissement citoyen pour financer l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics.

- Optimiser l'utilisation des bâtiments publics en privilégiant leur multi-fonctionnalité (par exemple une école peut très bien être utilisée le week-end pour d'autres usages).
- En période de canicule, pendant les congés scolaires, utiliser les écoles qui auront été rénovées pour héberger en priorité les enfants des centres de loisirs.

NB: Les bâtiments communaux (écoles, crèches, gymnases, équipements culturels, maisons de quartier et équipements sociaux de proximité ...) constituent un parc immobilier important : mutualiser un plan de rénovation à l'échelle de l'agglomération permettrait des économies d'échelle, une mutualisation des moyens et une vision globale de manière à respecter les objectifs de rénovation du décret tertiaire (-40% de consommation d'énergie en 2030), voire d'aller plus loin. Nous proposons un objectif de -50% à la fin du mandat en 2032.

2 - Gestion des espaces publics et des voiries

- Avoir une vision globale à l'échelle des communes et de l'agglomération pour assurer un maillage cohérent des trames vertes, bleues et noires.
- Généraliser la tonte tardive, respecter les périodes de taille des arbres et sensibiliser les habitants sur ces sujets pour faire comprendre et accepter cette part de nature "entretenue autrement" en ville (exemplarité des pratiques).
- Profiter de cette gestion intégrée et raisonnée des espaces verts pour entrainer les entreprises et les habitants dans une démarche similaire de manière à éviter la collecte des déchets verts.
- Mutualiser un Atlas de Biodiversité interCommunal (ou ABC avec inventaire des milieux / espèces et stratégie de plan d'action pluriannuel de développement de la biodiversité) pour développer sa préservation et valoriser son patrimoine. Réactiver le travail sur le plan paysage en établissant un lien avec l'adaptation au changement climatique.
- Diminuer les goudrons noirs, en particulier pour les pistes cyclables (cf adaptation au changement climatique) mais aussi les parkings, les espaces publics.

3 - Agriculture locale / alimentation (à gérer en coopération entre les deux échelles)

- Favoriser le lien des habitants avec la nature, en particulier les enfants et les jeunes.
- Encourager l'agriculture locale et ses acteurs (agriculteurs, magasins de producteurs, coopératives, associations ...), promouvoir le bien manger.
- Développer des jardins partagés. En faire un outil de pédagogie pour les écoles, initiation au jardinage, au compostage.
 - Envisager, à proximité de chaque école élémentaire, la création d'un potager urbain, en transversalité avec les services espaces verts municipaux et les services socio-éducatifs, de façon à ce qu'il soit employé pendant les 4 saisons par des habitants du quartier, les enfants des écoles et des centres de loisirs, dont certain·es animateur·ices seraient formés au maraîchage.

- Sur le même espace, implanter un composteur de quartier, un local de stockage des outils avec récupérateur d'eau.
- Encourager l'agriculture urbaine et périurbaine, favoriser les circuits courts, alimenter les cantines scolaires.
- Inciter les agriculteurs à planter et entretenir les haies en valorisant les bénéfices à long terme, notamment par l'octroi de subventions.
- Dédier des terres pour la production agricole locale par des locations en bail à long terme, en évitant les baux précaires.
- Généraliser les baux environnementaux pour les terres des communes et de l'Agglomération et conditionner ces baux à la pratique d'une agriculture sans intrants chimiques, répondant aux critères de l'Agriculture Bio.
- Apprendre des règles de bonne nutrition dans les écoles (impacts santé) et favoriser l'apprentissage de la cuisine pour freiner la consommation de plats ultra-transformés.
- Créer, le cas échéant, des emplois de maraichage et de distribution en circuits courts (restauration collective).

4 - Achats responsables (achats de matériels et de prestations de service), gestion budgétaire et finance éthique

- Intégrer des clauses environnementales, en particulier des clauses d'achats bas carbone dans les cahiers des charges des marchés publics et augmenter progressivement leur poids dans l'évaluation des offres.
- Intégrer des clauses pour s'assurer des compétences environnementales dans les marchés publics.
- Affecter 20% des budgets d'achats courants à des matériels d'occasion conformément à la loi AGEC (mobilier, informatique ...).
- Profiter de l'obligation réglementaire du "budget vert" pour orienter les politiques publiques et les choix budgétaires vers les investissements compatibles avec le changement climatique (atténuation et adaptation) et plus largement avec les enjeux environnementaux (pollutions, préservation de la biodiversité ...).
- Travailler avec des établissements bancaires éthiques (emprunts et placements) qui évitent, par exemple, le financement d'énergies fossiles.

5 - Eco-gestes : en interne pour les élus et agents

- Dédier 1% du budget de fonctionnement à l'augmentation des connaissances liées aux problématiques environnementales (demande du shift project - plan de transformation de l'économie française), en particulier l'organisation d'ateliers Fresque du climat pour tout le personnel et les élus, des communes et de l'Agglomération.
- Un certain nombre de gestes sont décrits dans la partie déchets, les thématiques seront élargies aux déplacements domicile-travail et professionnels (remboursement des trajets en mobilité douce), aux économies d'énergie, au bon usage du numérique.

6 - Numérique

- Sensibiliser les enseignants et surtout les élèves et leurs parents sur les impacts des écrans sur la santé et sur l'environnement (énergie, métaux, eau...). Bannir les portables des écoles primaires.
- Instituer un moratoire sur l'implantation de data centers.

7 - Sensibilisation /mobilisation des habitants

Les changements nécessaires pour mener une transition écologique forte et urgente, nécessitent une vraie stratégie de communication et de sensibilisation des habitants. Il s'agit là d'une communication de changement qui ne saurait se contenter d'affiches, d'un magazine ou d'un site internet. Il s'agit en effet que les habitants comprennent les enjeux, les acceptent, y adhèrent et s'impliquent. Le changement viendra par la pédagogie, lors de réunions débats, de conférences, d'ateliers de réflexion sur le climat, et par la communication-action.

- S'appuyer sur les associations pour renforcer et consolider la mobilisation des habitants, innover en la matière. Créer un fichier d'intervenants potentiels.
- S'appuyer sur des actions concrètes pour donner l'exemple et inciter au changement. Exemple des manifestations sportives exemplaires : impliquer en amont les organisateurs, les participants dès l'inscription, puis pendant l'évènement, les sportifs, leur famille, les spectateurs etc...
- Encourager l'organisation d'ateliers "Fresque du climat" ou "ateliers 2 tonnes" en CM2, collèges, lycées avec des animateurs bénévoles. Impliquer les médiathèques comme lieux de connaissances.

NB: sur ce thème, l'articulation entre l'Agglomération et les communes est encore cruciale. L'Agglomération est en mesure de déployer des moyens communs (budget, ressources humaines). Les communes sont en relation directe avec les habitants par les équipements de proximité que sont les écoles, les maisons de quartiers et centres sociaux, les équipements sportifs et culturels, les équipements dédiés à la petite enfance.

Agglomération (SQY)

Les politiques communautaires (= celles de l'Agglomération) sont actuellement souvent menées sans synergie avec celles des communes : nous pensons nécessaire de progresser vers une coopération plus importante entre l'Agglomération et les communes qui doivent exercer leurs compétences en synergie avec l'Agglomération (exemples des déchets, agriculture / alimentation scolaire, continuité des circulations douces, gestion de l'éclairage public entre la technique et la décision d'extinction).

Nous pensons aussi qu'il est nécessaire de passer moins de temps, à élaborer des programmes, et plans (PLPDMA, PCAET, Plan Canopée, Adaptation etc...) et plus de temps et d'énergie à les mettre en œuvre avec l'aide et les conseils des associations environnementales présentes sur SQY.

1 - Urbanisme et aménagement (planification et autorisation du droit du sol)

- Mettre à jour le PLUi de manière à respecter l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.
- Privilégier la rénovation de l'existant au lieu de détruire/construire systématiquement.
- Définir une charte à imposer aux architectes/constructeurs pour tous les nouveaux aménagements et constructions ou les rénovations de quartier : pas de rejets d'eaux pluviales dans les réseaux, excellence en termes de spécifications thermiques, prise en compte du changement climatique, équipements en panneaux solaires, utilisation de matériaux biosourcés, citernes à eau, végétalisation...
- Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers de manière à limiter les déplacements et l'étalement urbain.

2 - Politique du logement/habitat

- Éviter l'étalement urbain, en privilégiant la densification afin de réduire l'artificialisation des sols et réduire les distances habitats/lieux d'activité.
- Accompagner les propriétaires afin de massifier la rénovation énergétique des logements et le déploiement de dispositifs d'énergie renouvelable (aide financière, caution bancaire, organisation d'achats groupés, réduction fiscale, aide d'ingénierie).
- Proposer des habitats collectifs (3 étages maximum) moins consommateurs de terrain, donnant envie d'y habiter.
- Favoriser la mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (rééquilibrer les quartiers).
- Favoriser l'habitat intergénérationnel.

3 - Transports en commun

- Obtenir plus de transiliens et plus de transports en site propre.
- Améliorer la synchronisation entre les horaires de train et de bus (correspondances).
- Fiabiliser le service de bus (horaires) et imposer au délégataire une information fiable aux usagers (actuellement, les panneaux électroniques sont défaillants).

4 - Mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle

- Encourager le covoiturage par la création d'une plateforme (ou l'adaptation d'une plateforme existante) et la mise en place de lignes de covoiturage (https://youtu.be/tClRZzeDSBo?feature=shared et https://www.ecov.fr/article/le-potentiel-des-transports-express-vers-le-deploiement-dun-systeme-multimodal-alternatif-a-la-voiture-individuelle/)
- Favoriser les déplacements par l'usage du vélo pour les trajets domicile travail :
 Encourager les entreprises à mener des séances de sensibilisation (plan de mobilité ou
 plan de déplacement Entreprises PDE). Sans oublier le personnel municipal et de
 l'Agglomération. Encourager la mise en place du Forfait Mobilité Durable prévu par la loi
 ou le paiement d'« indemnités kilométriques » pour le personnel qui s'engage à l'usage
 du vélo.
- Poursuivre le plan cyclable, pour favoriser les nouveaux modes de déplacement. Favoriser la sécurité autant en circulation (continuité des circulations cyclables) qu'en stationnement :
 - Assurer la continuité du réseau, la rénovation des voies les plus anciennes.
 - Organiser la remontée des signalements par les usagers du vélo urbain, pour traiter les priorités.
 - Renforcer le maillage des lieux de stationnement et les abris à vélo (exemple de Villepreux où un abri a été créé avec un ancien abri bus): utiliser des dispositifs normalisés, en nombre suffisant, installés de façon visible (surveillance) près des commerces, gymnases, médiathèques, dans les cours d'école, collèges, lycées etc...
 - Continuer les investissements pour créer des aménagements et des continuités entre ceux existants.
 - Délibérer un "code de la rue" à l'Agglomération et dans chaque commune pour harmoniser les cahiers des charges des aménagements et la réglementation applicable aux piétons/cycles: limitation à 30km/h dans les voies de desserte, avec priorité aux piétons puis aux cycles sur les voies et aux intersections; voies 50km/h dans les voies reliant plusieurs quartiers, avec voies aménagées et priorité aux piétons et cycles aux intersections; voies 70km/h et plus: pistes cyclables séparées des voitures et traversées priorisées par une signalisation distincte pour les cycles et les piétons.

- Autoriser systématiquement les vélos à emprunter les voies en sens interdit, avec une signalétique claire (sens interdit sauf vélo) et une limitation des vitesses voitures à 30 km/h max.
- Encourager le vélo pour se rendre à toutes les manifestations sportives, festives. Pour cela, un parking gardé sera aménagé à l'image de ce qui s'est fait pour les JO.
- Prendre en compte les remarques des baromètres des villes cyclables et marchables.
- Inclure les citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local.
- Au minimum, doubler l'usage du vélo dans les trajets du quotidien sur la durée du mandat.
 Amorcer une boucle vertueuse.

5 - Éclairage public et publicités lumineuses (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

- Étendre les périodes d'extinction de l'éclairage public et inciter les Associations Syndicales Libres ou ASL de quartier à en faire autant dans leur périmètre de gestion.
- Limiter les périodes d'éclairage des abris-bus selon les horaires de passage des bus.
- Rejoindre le label "Villes et villages étoilés", décerné par l'ANPCEN et partir à la conquête des 5 étoiles de niveau suivant la performance de réduction de la pollution lumineuse.
- Limiter la hauteur des nouveaux points lumineux pour être favorable à la biodiversité et aux mobilités douces.
- Adopter un moratoire pour interdire tout nouveau panneau publicitaire, en particulier les panneaux à affichage lumineux.
- Étendre la plage nocturne d'extinction des panneaux lumineux existants afin de limiter les consommations d'énergie.
- Ajuster à la hausse les tarifs de location des espaces publics occupés, afin de financer la transition écologique.

6 -Politique de la ville

• Encourager dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) les formations aux nouveaux métiers de l'environnement (tri, réparation, nature en ville, rénovation bâtiments, services de mobilité alternative ...).

7 - Développement économique

- Développer une stratégie commune d'implantation des commerces à l'échelle de SQY.
- Ne plus accepter de nouvelles implantations d'enseignes de la grande distribution, ce qui accélère la désertification des centres-villes.
- Dans les centres-villes et les centres commerciaux de proximité, privilégier les petits commerces indépendants (encourager l'utilisation des mobilités douces pour y accéder (pistes cyclables, parkings vélo...).

- Favoriser (par la communication, les encouragements fiscaux, subventions...) :
 - les marchés de producteurs, les boutiques proposant des produits alimentaires locaux, sains et bio, le vrac, ceux qui favorisent la consigne et le réemploi des contenants.
 - les commerces de seconde main, les boutiques de réparateurs, les ressourceries.
- Mettre en place un réseau d'espaces de logistique urbaine qui permet des modes de livraison du dernier km vertueux (vélo cargo, petits véhicules électriques ...).
- Encourager l'économie circulaire et des modes de consommation moins générateurs de déchets, moins consommateurs de ressources (minerais, minéraux, hydrocarbures, eau, bois...) et moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Mettre à disposition de locaux pour y créer une ou deux ressourceries et les activités liées à la réparation (répar-café; Envie, Viecyclette, bricothèque etc).

8 - Médiathèques

• Maintenir un projet ambitieux et prévoir le déploiement de bibliothèques de rues, en lien avec les bailleurs sociaux et les acteurs de la Politique de la Ville.

9 - Prévention et diminution des déchets

- Adopter une vraie stratégie de réduction des déchets: Un PLPDMA ambitieux mené avec la vigueur nécessaire et avec les conseils et l'appui des associations et impliquant toutes les Directions de l'Agglomération, en particulier le développement économique. Objectif 15 % de réduction à la fin du mandat.
- L'objectif de réduire les nuisances liées à l'incinérateur constitue un enjeu de santé publique.
 - Bannir tout projet d'extension de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) dans le seul but de développer les réseaux de chaleur. Les déchets ne sont pas une source d'énergie renouvelable qui peut se substituer aux énergies fossiles. La réduction des déchets doit être la règle qui est écrite dans la loi de 2015 et les directives européennes. L'UVE située à proximité du territoire ne doit pas servir à incinérer des déchets issus de la résorption des décharges des départements voisins.
 - Rendre publiques les analyses des rejets de l'UVE et mesurer dès que possible les rejets de PFAS.
- Traitement des déchets organiques :
 - Accélérer la mise en place de composteurs collectifs (résidences et quartier) en gérant les composteurs par des agents dédiés. Ne pas se reposer seulement sur le bénévolat citoyen.
 - Sensibiliser les propriétaires de maisons avec jardin (en porte à porte, ou sur les marchés...), pour adopter le composteur individuel.

- Dans les sites où la production de biodéchets dépasse la capacité de compostage, étudier le développement de collecte de biodéchets en pieds d'immeubles (exemples de Villebon (91) et Montreuil (94)).
- Organiser les évènements sportifs ou festifs en mode zéro déchet (selon les recommandations de l'association Zéro Waste France). Associer les clubs et associations et faire de la pédagogie/communication lors de ces manifestations.
- Sensibiliser les commerçants (des marchés et des centres-villes) pour qu'ils encouragent l'utilisation de contenants réemployables apportés par leurs clients (obligation de l'Article L120-2 du code de la consommation) en s'appuyant sur les associations des commerçants. Chaque commerçant fera connaître cet encouragement à ses clients par l'apposition d'affichettes autocollantes normalisées éditées par l'Agglomération.
- Élaborer une charte du zéro déchet, avec la participation d'associations de commerçants, et la porter à la connaissance de tous les commerçants, y compris la moyenne distribution.
- Les évènements festifs (kermesses, fêtes des écoles, etc) organisés par les associations ou les communes, doivent utiliser des contenants réemployables et non jetables. Un ou plusieurs lots de vaisselle réemployable sera constitué dans chaque commune.
- Les modes de consommation ne générant pas de déchet seront régulièrement mis en avant dans les publications communales ou communautaires (achat en vrac, achats de seconde main, réparation...).
- Les repas en écoles et les repas livrés aux personnes âgées seront préparés (et livrés) dans des contenants réemployables (loi AGEC).
- La redevance déchet des professionnels (restaurants, magasins, entreprises) sera modulée en fonction d'objectifs et d'engagements de réduction des déchets. Autant pour les déchets directs que les déchets liés aux emballages jetables emportés par leurs clients.
- Mettre en place des aménagements permettant un tri effectif des déchets pour les habitants des immeubles : surface des espaces dédiés aux différents flux, affichage et sensibilisation des usagers, entretien, formation des agents...
- Doter les lieux recevant du public (centres commerciaux, médiathèques, salles de spectacle, gares) d'une fontaine à eau (loi AGEC 2020).
- Encourager les professionnels du bâtiment à trier les déchets par catégorie en vue du réemploi en échange de la gratuité des dépôts (loi AGEC création d'une filière REP janvier 2023).

10 - Approvisionnement en eau potable et Assainissement collectif des eaux usées

Distribution (depuis le forage jusqu'aux robinets) :

- Veiller au respect de ses obligations par l'entreprise privée qui sera désignée pour distribuer l'eau sur le territoire de l'Agglomération.
- Demander d'augmenter le plan d'investissement de renouvellement des réseaux de canalisations qui ont été délaissés ces dernières années afin de ne pas avoir à faire face à un "mur de dépenses" plus tard.
- Préparer un passage en Régie publique lors du prochain renouvellement du contrat de délégation.

Assainissement (du logement au rejet dans la nature après passage en station d'épuration) :

• Mettre en place une Régie Publique de l'assainissement pour les 3 stations d'épuration gérées par SQY (Élancourt, Maurepas, Plaisir). Les contrats actuels arrivent à échéance en 2029.

Pourquoi une Régie publique plutôt qu'une délégation à une entreprise privée ?

Parce que la Régie publique est **toujours moins chère** : pas d'actionnaires à rémunérer, pas d'impôt sur les sociétés... tous les bénéfices sont réinvestis dans le service de l'eau. Parce que la Régie publique est **plus démocratique** : les élu·es sont aux commandes, garant·es de l'intérêt général, elle permet l'implication des usager·es dans un service où le prix est défini annuellement.

→ la Régie permet de grandes avancées : un tarif progressif social et écologique (suppression de l'abonnement, prix symbolique des premiers m³ essentiels à la vie, renchérissement des m³ correspondant à une consommation excessive), taux de renouvellement des canalisations bien meilleur pour garantir l'accès à l'eau des générations futures...

11 - Autres mesures en faveur du climat (PCAET)

- Mettre en œuvre le PCAET en lien avec les associations environnementales, et amplifier son ambition dans le cadre de son renouvellement.
- Mesures d'atténuation (pour la plupart déjà énumérées dans les précédents chapitres) :
 - Mener une rénovation des bâtiments publics à 75% au moins au cours du mandat (isolation, suppression du chauffage au gaz ou au fioul, adaptation aux fortes chaleurs).
 - Des panneaux solaires seront installés sur les toits des bâtiments publics (loi APER) pour leur alimentation électrique.
 - Remplacer, d'ici la fin du mandat, tous les véhicules des communes et de l'Agglomération par une flotte diversifiée de véhicules bas carbone (vélo, vélocargo, véhicule électrique...).
 - Accélérer la conversion des bus vers des solutions bas carbone.
 - La promotion de l'économie circulaire et des mobilités douces (décrites plus haut) contribue très largement à l'atténuation des émissions de GES.

Adapter la ville contre les effets du dérèglement climatique :

• Végétaliser la ville :

- Créer des ilots de fraicheur avec des espèces résistantes, pour atténuer l'effet des vagues de chaleur.
- Augmenter la capacité d'absorption du CO2 des sols (plantation d'arbres).

• Désimperméabiliser la ville :

- Désimperméabiliser les surfaces actuellement imperméables pour permettre à l'eau de s'infiltrer au lieu de ruisseler (parkings, et cours d'école, dalles des centres-villes...).
- Bannir dans les travaux neufs, toute nouvelle surface qui n'autorise pas la pénétration des eaux de pluie.
- Limiter les arrosages et les tontes des espaces verts et repenser les plantations ornementales avec des vivaces adaptées aux conditions climatiques.
- Mener une grande campagne de sensibilisation pour que les jardins privés (re)deviennent des puits de carbone et des refuges de biodiversité.
- Utiliser des revêtements les plus clairs possibles (toitures, murs, parkings et voirie).

12 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Gérer la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations en synergie avec les communes avec une vision transversale impliquant les services urbanisme, voirie, espaces verts, environnement, gestion des déchets et cycle de l'eau.
- Proposer d'ici la fin du mandat en 2032 une vision globale à l'échelle de SQY des trames vertes, bleues, brunes et noires de manière à préserver l'environnement (faune et flore), préserver la ressource en eau, se protéger face au risque d'inondation.

Ont contribué à la rédaction des propositions pour alimenter le volet environnement/écologie des programmes électoraux pour les élections municipales 2026, des membres des associations et collectifs suivants : ADM SQY (Artisans Du Monde), ATTAC78 Sud, Collectif Eau SQY, Compost et Entraide, Église Verte, LCVT (Les Clayes-Villepreux en Transition), SQYeT (SQY enTransition), SQYPousse, Velosqy, Terre de Liens, Zéro Waste France SQY.